

## Accueil durant les vacances scolaires Printemps 2019

SECTEUR D'ORIGINE	CENTRES D'ACCUEIL
<b>Maternelles</b>	
Néruda	<b>Néruda</b>
Aimé-Césaire	
Marginéa	
Picasso	
Candalle	<b>Candalle</b>
Barberet	
Anne-Frank	<b>Saint-Clair</b>
3 Merlettes	
Prévert, Rostand	<b>Prévert</b>
Pajot	
<b>Élémentaires</b>	
Pagnol	<b>Saint-Clair</b>
Anne-Frank	
Dubus	
Prévert, Rostand	<b>Prévot</b>
Prévot (Pajot)	
Aimé-Césaire	<b>Boisramé</b>
Boisramé	
Marginéa, Picasso	

### Annulation sans facturation jusqu'au 7 avril 2019 inclus

MOTIFS	À FOURNIR	À TRANSMETTRE
Maladie enfant inscrit	Certificat médical	Dans les 48h qui suivent l'absence
Raison familiale	Justificatif par courrier ou via le site : <a href="http://pontault-combault.fr">pontault-combault.fr</a>	15 jours avant la date du début des vacances scolaires. Après ce délai : 1 journée facturée

**Pour rappel :** le calcul de votre quotient familial est obligatoire pour accéder aux différents accueils péri et extra scolaires.

Régie centralisée

Inscrivez directement votre enfant sur le portail famille !

# Inscription

## Accueil de loisirs - Vacances scolaires Printemps 2019

du lundi 22/04/2019 au vendredi 03/05/2019

Code famille	
Nom du responsable légal	
Téléphone (obligatoire)	

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

École maternelle / élémentaire (rayer la mention inutile) : .....

Date de naissance de l'enfant : .....

P.A.I. (protocole d'accueil individualisé) cocher la bonne case

P.A.I. périscolaire

P.A.I. éducation nationale (si votre enfant ne fréquente pas les accueils de loisirs durant l'année, merci de joindre la copie du P.A.I. signé avec l'école à cette feuille d'inscription).

Cadre réservé à l'administration	
Date de réception	
Liste d'attente	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

**1**

À remettre à la régie centralisée

# Vacances scolaires

## « Printemps 2019 »

(cochez les dates de présence de votre enfant)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
22 avr.	23 avr.	24 avr.	25 avr.	26 avr.
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29 avr.	30 avr.	1 <sup>er</sup> mai	2 mai	3 mai
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date et signature obligatoires : .....

Date limite d'inscription : **dimanche 31 mars 2019**

Toute inscription parvenue hors délai sera traitée en fonction des possibilités du service.



Aucune inscription pour les vacances « Printemps 2019 » ne sera prise en compte, en cas de défaut de règlement de vos factures et sans avoir rempli la fiche de renseignements. Si tel est le cas, se déplacer à la Régie centralisée.

**2**

À conserver par la famille

# Vacances scolaires

## « Printemps 2019 »

(cochez les dates de présence de votre enfant)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
22 avr.	23 avr.	24 avr.	25 avr.	26 avr.
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29 avr.	30 avr.	1 <sup>er</sup> mai	2 mai	3 mai
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et prénom de l'enfant : .....

Fait le : .....

**Afin que votre enfant soit accueilli dans les meilleures conditions à l'accueil de loisirs, vous devez l'inscrire à l'aide de ce formulaire ou sur le portail famille.**

- Remplissez les deux volets de ce formulaire en indiquant précisément les dates de présence de votre enfant à l'accueil de loisirs.
- Détachez la partie **2** du formulaire qui vous est réservée. Conservez-la pour mémoire.
- Remettez l'autre partie **1** à la régie centralisée en mairie.



Infos : 01 70 05 45 15